



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

02 mars 2023

## L'AMF met en garde le public sur des offres frauduleuses d'investissement par le biais de robots de trading

**L'Autorité des marchés financiers (AMF) appelle le public à la plus grande vigilance à l'égard d'offres de trading automatisé sur le Forex issues de sociétés n'étant pas autorisées à proposer des services d'investissement en France. Ces offres s'appuient également sur des programmes de parrainage et ciblent particulièrement les DOM-TOM.**

Au cours des derniers mois, l'AMF a reçu plusieurs signalements d'épargnants et d'institutions d'outre-mer concernant des offres frauduleuses d'investissement sur le marché du Forex, le marché des devises, par le biais d'un logiciel automatisé et d'une prétendue plateforme de trading partenaire ne disposant pas de l'agrément requis. Ces propositions sont relayées dans des vidéos sur les réseaux sociaux et présentées lors de conférences promotionnelles, dans des salles louées pour l'événement, ou via des groupes fermés de messagerie.

Plusieurs offres à l'argumentaire très semblable font miroiter des taux de rendement irréalistes (« 5 % à 15 % par mois », « jusqu'à 400 % par an ») obtenus grâce à un « robot de trading automatique » qui nécessite la souscription d'une licence, mensuelle ou annuelle, pouvant atteindre plusieurs centaines ou milliers d'euros. Les épargnants intéressés sont invités à ouvrir un compte auprès d'un broker désigné comme partenaire exclusif, nullement autorisé à proposer ce type de services à un public français, les dépôts et retraits s'effectuant uniquement en crypto-actifs.



Plutôt que de retirer leurs gains potentiels trop tôt, sous peine de frais, les épargnants sont encouragés à générer des revenus d'affiliation, en recrutant de nouveaux abonnés, sous la forme de bonus ou commissions de différents niveaux, avec un mode de fonctionnement similaire aux structures de marketing multi-niveaux (MLM), dont l'AMF avait dénoncé les pratiques agressives dans la vente de packs de formation au trading en juin 2020. Les mots clés utilisés, tels que « liberté financière » ou « revenus passifs », sont d'ailleurs les mêmes.

L'AMF rappelle que seules les sociétés agréées comme prestataires de services d'investissement en Europe sont autorisées à proposer des services de courtage tels que le trading, automatisé ou non, sur le Forex.

L'AMF a engagé plusieurs actions de manière à faire cesser les agissements de ces sociétés non autorisées.

D'une manière plus générale, l'AMF rappelle au public les règles de vigilance avant tout investissement :

- Méfiez-vous des promesses irréalistes de sites de trading garantissant des gains rapides.
- Evitez le Forex, le marché des devises non régulé, où les risques de perte en capital supérieure à la somme investie sont élevés.
- Vérifiez que la société est bien autorisée à proposer des services financiers et ne figure pas sur une des listes noires de l'AMF  
[« Comment vérifier les autorisations d'un acteur \(une société, une personne, un produit ?\) »](#)

### **À propos de l'AMF**

*Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org> URL = [https://www.amf-france.org]*

## CONTACT PRESSE

---

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28



## En savoir plus

- Mises en garde et listes noires des sociétés et sites non autorisés

L'AMF et l'ACPR mettent en garde le public à l'encontre d'offres de trading Forex

- non autorisées d'Omega Pro Ltd

L'AMF attire l'attention du public sur des structures pyramidales proposant des


- formations au trading

### Mots clés

FOREX ET OPTIONS BINAIRES

MISE EN GARDE

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS





MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

14 janvier 2025

L'AMF et l'ACPR mettent en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent en France des investissements sur le Forex et sur des produits dérivés sur...



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

10 janvier 2025

Crypto-actifs : l'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs non autorisés



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

07 janvier 2025

L'AMF met en garde le public contre l'offre frauduleuse d'investissement en Forex de la plateforme de trading LIVAXXEN



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*